



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°30
14 mai 2018

Décisions du 11 mai 2018 portant délégation de signature :

*mesures temporaires

P 2

*chômages

P 4

Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 11 MAI 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME ISABELLE MATYKOWSKI, DIRECTRICE TERRITORIALE NORD-PAS-DE-
CALAIS

- Mesures temporaires -

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L. 4241-3 et A.4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de signature du directeur général de VNF à Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale du Nord-Pas-de-Calais, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais, délégation est donnée à Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous les actes visés à l'article 1 ;

M. Luc Feret, directeur territorial adjoint

M. Olivier Matrat, chef du service exploitation maintenance environnement

M. Rémi Duribreux, adjoint au chef du service exploitation maintenance environnement

M. Guy Arzul, chef du service développement de la voie d'eau

M. Charles Bizien, chef du service maîtrise d'ouvrage
Mme Sandrine Brochet-Gallin, secrétaire générale
M. Eric Kabeya, adjoint à la secrétaire générale
M. Mathieu Bourseau, chargé de mission sécurité défense
M. Patrick Macquart, chef de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Mickaël Raboteau, adjoint au chef de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Grégory Rousseau, chef de l'unité maintenance et gestion du patrimoine
M. Thierry Dutilleul, adjoint au chef du service maîtrise d'ouvrage
M. William Diers, chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Patrice Meniszez, adjoint au chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Christophe Germain, chef de l'antenne de Cambrai
M. Philippe Sculier, responsable de l'antenne de Berlaimont.
M. Lionel Lombardo, chef de l'UTI Deûle Scarpe
M. Pascal Lenoir, adjoint au chef de l'UTI Deûle Scarpe
Mme Valentine Bayle, cheffe de l'antenne de Lille
M. Régis Wallyn, chef de l'UTI Flandres Lys
M. Fédéric Potisek, chef de l'antenne de Dunkerque
M. Yves Bachelet, adjoint au chef de l'UTI Flandres Lys
M. Eric Berta, chargé de projet à la cellule informatique
Mme Karine Chuquet, cheffe de PARME gestion hydraulique
M. Jean-Michel Fourmaintraux, chef de la cellule gestion hydraulique
M. Franck Waeterloos, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique
M. Vincent Mordacq, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique

Article 3

La décision du 23 février 2018, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 mai 2018

Le directeur général

Signé
Thierry Guimbaud

DECISION DU 11 MAI 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME ISABELLE MATYKOWSKI,
DIRECTRICE TERRITORIALE NORD-PAS-DE-CALAIS
-chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article R. 4400.1 et R. 4312.10-17,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de signature Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais, délégation est donnée à Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France :

1- En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- les décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires, dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1.

M. Luc Feret, directeur territorial adjoint

M. Olivier Matrat, chef du service exploitation maintenance environnement

M. Rémi Duribreux, adjoint au chef du service exploitation maintenance environnement

M. Guy Arzul, chef du service développement de la voie d'eau

M. Charles Bizien, chef du service maîtrise d'ouvrage
Mme Sandrine Brochet-Gallin, secrétaire générale
M. Eric Kabeya, adjoint à la secrétaire générale
M. Mathieu Bourseau, chargé de mission sécurité défense
M. Patrick Macquart, chef de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Mickaël Raboteau, adjoint au chef de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Grégory Rousseau, chef de l'unité maintenance et gestion du patrimoine
M. Thierry Dutilleul, adjoint au chef du service maîtrise d'ouvrage
M. William Diers, chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Patrice Menisiez, adjoint au chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Christophe Germain, chef de l'antenne de Cambrai
M. Philippe Sculier, responsable de l'antenne de Berlaimont.
M. Lionel Lombardo, chef de l'UTI Deûle Scarpe
M. Pascal Lenoir, adjoint au chef de l'UTI Deûle Scarpe
Mme Valentine Bayle, cheffe de l'antenne de Lille
M. Régis Wallyn, chef de l'UTI Flandres Lys
M. Fédéric Potisek, chef de l'antenne de Dunkerque
M. Yves Bachelet, adjoint au chef de l'UTI Flandres Lys
M. Eric Berta, chargé de projet à la cellule informatique
Mme Karine Chuquet, cheffe de PARME gestion hydraulique
M. Jean-Michel Fourmaintraux, chef de la cellule gestion hydraulique
M. Franck Waeterloos, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique
M. Vincent Mordacq, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique

Article 2

La décision du 23 février 2018, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 mai 2018

Le directeur général

Signé
Thierry Guimbaud